

BADGES ET BRASSARDS DE PRESSE 2012

Nom du média : _____

Adresse : _____

Nom de la personne à contacter : _____ Téléphone : _____

JOURNALISTES REMUNERES MENSUELLEMENT

Brassard cuir + badge 2012 : 38,10 €

N° DE CARTE	NOM et PRENOM	<u>Réservé à la Commission</u>

Soit _____ Brassards X 38,10 € = _____ €

Badge 2012 : 6,10 €

(destiné aux journalistes possédant déjà le brassard)

N° DE CARTE	NOM et PRENOM	<u>Réservé à la Commission</u>

Soit _____ Badges X 6,10 € = _____ €

TECHNICIENS DE PRESSE

Le brassard : 38,10 €

Pour les premières demandes, joindre la photocopie d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour recto-verso).

NOM et PRENOM	<u>Réservé à la Commission</u>

Soit _____ Brassards «technicien» X 38,10 € = _____ €

TOTAL GENERAL :

Brassards complets journalistes : _____ €

Badges : _____ €

Brassards techniciens : _____ €

_____ € par chèque bancaire ou postal joint.

Nom et signature du Directeur

Cachet de l'entreprise

Nota bene

Il est rappelé que la demande de brassard est facultative. Celui-ci n'est cependant valable qu'accompagné du badge correspondant à l'année en cours et renouvelable chaque année.

Ce brassard peut également être fourni aux journalistes titulaires de la Carte Professionnelle délivrée par les services de la presse étrangère. Dans ce cas, il est impératif de joindre une photocopie, recto-verso, de cette carte validée.